



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur la signature d'un contrat de location de logement entre la ville d'Autun et Madame Natalia BILYK

N° 110/2026 – DST

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'AUTUN pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu l'alinéa 5 de l'article L. 2122-22 du même code ;

Vu le contrat de location joint ;

Article 1^{er} : AUTORISE la signature d'un contrat de location de logement type T4 sis 23, rue du Capitaine Repoux, au 1^{er} étage d'une surface de 69 m², entre la Ville d'Autun et Madame Natalia BILYK.

Article 2 : PRECISE que le présent contrat de location prend effet le 28 juin 2026 pour une durée de six ans.

Article 3 : DIT que le montant du loyer mensuel est fixé à **400 € (quatre cents euros)** charges comprises et que la redevance pour les charges en eau et en gaz s'élève à **115 € (cent quinze euros)**, payables dès réception « d'un avis des sommes à payer ».

Article 4 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 4 juin 2026

Le Maire,

Par délégation, la 1^{ère} adjointe,

Madame Cathy NICOLAO VERDENET



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 071-217100148-20260604-DCM_110_2026-AI

